

Aviso®DF**Fongicide anti-mildiou et black-rot de la vigne,
anti-mildiou pomme de terre et tomate**

Composition : 48 g/kg cymoxanil + 570 g/kg de métirame

Formulation :granulés dispersables (WG)

AMM n° : 9200215

BASF préconise l'utilisation d'Aviso DF uniquement sur les cultures et maladies mentionnées dans le tableau ci-dessous. BASF décline toute responsabilité et met en garde l'utilisateur contre les risques éventuels de phytotoxicité ou d'inefficacité pour toute utilisation, sur d'autres cultures ou d'autres maladies, pourtant autorisée par l'Arrêté relatif à la mise en oeuvre du nouveau catalogue des usages.

Usages autorisés :

Culture	Cibles	Doses	DAR Stade d'applic.	Nbre d'applications Intervalle minimum entre les applications	ZNT Aquatique (DVP)
Pomme de terre	mildiou(s)	2,5 kg/ha	14 j Entre BBCH 20 et 89	3/an 7 jours	5 m
Tomate (plein champ)	mildiou(s)	2,5 kg/ha	14 j Entre BBCH 20 et 89	3/an 7 jours	5 m (DVP 5m)
Vigne	mildiou(s), Black-rot	2,5 kg/ha	35 j Entre BBCH 15 et 79	3/an sur l'ensemble du complexe maladie 7 jours	5 m

Gestion des résistances : Alternier les substances actives à modes d'action différents. Sur mildiou de la vigne, suivre les recommandations de la Note technique commune de gestion de la résistance des maladies de la vigne.

Classement toxicologique :**Mention d'avertissement : ATTENTION**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité, susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves (muscles) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Délai de rentrée : 48 heures**Protection de l'utilisateur et des travailleurs :**

Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits

BASF
The Chemical Company

Fongicide

Protection de l'opérateur et du travailleur

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur, porter :

Dans le cadre d'une application effectuée avec un pulvérisateur pneumatique ou à rampe

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3,
- Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant,
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail.

Pendant l'application – pulvérisation vers le bas :

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant,
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant,
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Pendant l'application, pulvérisation vers le haut :

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant,
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche,
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Pour le travailleur, porter

- Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant,
- En cas de contact avec la culture traitée, gants en nitrile certifiés EN 374-3.

Réglementation transport : classe 9 (ONU 3077)

Conditionnement : sac de 2,5 kg

Les matières actives

Le **métirame** est un fongicide du groupe des dithiocarbamates, mis au point dans les laboratoires de BASF.

Nom chimique : zinc ammoniate ethylenebis (dithiocarbamate) poly (ethylenethiuram disulfide)

Formule brute : [C₁₆ H₃₃ N₁₁ S₁₆ Zn₃]_x

Masse molaire : [1 088,77]_x

Le **cymoxanil** est un fongicide organique de la famille des acétamides, connu également sous le nom de curzate.

Formule chimique : 1 - (2 - cyano-2 méthoxy-minoacétyl) - 3 -éthylurée

Formule brute : C₇H₁₀N₄O₃

Aviso DF

Masse molaire : 198,2

C

Le produit formulé : Aviso DF

Propriétés physiques et chimiques

- **Densité** : 1,43
- **Inflammabilité** : non inflammable
- **Température limite de stockage** : + 40 °

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : >2200 mg/kg

LMR européenne :

consulter le site :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Intérêt du produit

Aviso DF association de *cymoxanil* et de *métirame*, est un anti-mildiou très efficace :

Sur **vigne** contre :

- les attaques du feuillage en cours de végétation, même tardives.
- les attaques des grappes à tous les stades.
- Contre le black-rot, **Aviso DF** protège efficacement des attaques sur feuilles et sur grappes)

Sur **pomme de terre** contre : les attaques du feuillage.

Sur **tomate** contre : les attaques du feuillage et des fruits.

Mode d'action

Le *métirame* est un multisite de contact à action préventive. Il est efficace contre le mildiou, le black-rot mais aussi le brenner et l'excoriose. Par son action préventive, il représente un partenaire de choix dans la préservation du mode d'action du cymoxanil. Il appartient au groupe M de la classification FRAC.

Le mode d'action du *cymoxanil* est quant à lui non élucidé.

Aviso DF a une action préventive renforcée par une pénétration très rapide et une bonne régularité d'action.

Sur **vigne** :

Aviso DF est sans incidence sur la qualité des moûts, le déroulement des fermentations et le goût des vins et des eaux de vie.

Sur **pomme de terre** :

L'effet de protection anti-mildiou en cours de végétation se prolonge sur les tubercules en cours de conservation.

Grâce à la présence de *métirame* dans **Aviso DF**, le feuillage de la pomme de terre présente un bel aspect.

Conditions d'application

VIGNE

Dose : 2,5 kg/ha

Contre le mildiou : à la cadence de 10 à 12 jours, Cette cadence devra être resserrée en cas de risque élevé (minimum 7 jours entre les applications).

Contre le black-rot : en situation de vigne contaminée, viser plus particulièrement les grappes pour protéger les organes encore sains.

Epoque d'application : **Aviso DF** est utilisable sur tous les cépages du stade 5 feuilles étalées (BBCH15) au stade fermeture de la grappe (BBCH 79) (en respectant le délai d'emploi avant récolte de 35 jours).

Suivre l'apparition puis l'évolution des maladies (voir Remarques Générales).

D'une manière générale, **traiter en préventif**, avant une pluie contaminatrice.

Aviso DF s'utilise avec tous les types d'appareils : pulvérisation mécanique ou pneumatique.

POMME DE TERRE

Dose : 2,5 kg/ha

sur toutes les variétés de pomme de terre.

Les traitements doivent être réalisés de façon préventive.

- Suivre l'apparition puis l'évolution de la maladie (voir Remarques Générales).

Aviso DF

- L'intervalle entre les traitements sera fonction des conditions de l'évolution de la maladie dans le respect de 7 jours minimum entre applications. En cas de pluie contaminatrice, il est encore possible d'intervenir dans un délai maximum de 48 heures après le début de la pluie.

TOMATE (plein champ)

Dose : 2,5 kg/ha

Les traitements doivent être réalisés de façon préventive.

- Suivre l'apparition puis l'évolution de la maladie (voir Remarques Générales).
- L'intervalle entre les traitements est fonction de l'évolution de la maladie : 8 à 10 jours au maximum voir moins dans le respect de 7 jours à minima en cas de risque élevée.

Remarques générales.

- Pour suivre l'apparition puis l'évolution des pathogènes sur votre secteur, se reporter au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires, mis en oeuvre au niveau de votre région et réaliser un suivi régulier de vos parcelles.

- Ne pas stocker **Aviso DF** a une température > 40°C.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire et mettre l'agitation en marche. Verser progressivement **Aviso DF** sans utiliser le tamis. Après dissolution totale, compléter la cuve avec de l'eau jusqu'au volume final. Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF.

BASF France S.A.S.
Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tel : 04.72.32.45.45

Notes personnelles :

Avertissements et précautions générales d'emploi

Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33
Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr

Avertissements et précautions générales d'emploi

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI